

La réunion d'enfants

JEAN-JACQUES BERTIN

**Permettre à des enfants
(7-9 ans) de se réunir
en centre de vacances
et de loisirs !
Pourquoi et comment ?
Avec quelles précautions ?
Un outil au service
d'un projet de direction.**

Le cadre

La colo de quarante-cinq enfants de 4 à 9 ans est répartie en deux grands groupes d'âge : dix-sept enfants de 4 à 6 ans et vingt-huit enfants de 7 à 9 ans.

C'est dans le groupe des 7-9 ans qu'a eu lieu régulièrement (chaque jour) entre 17h 30 et 18 heures une réunion regroupant ces enfants, leurs animateurs composés de deux filles et deux garçons et un membre de l'équipe de direction (le directeur en l'occurrence) chargé du suivi de ce groupe d'âge.

La préparation de la réunion d'enfants lors de la préparation du centre

Lors de la réunion préparatoire, l'équipe de direction présente son intention de mettre en place une réunion d'enfants pendant les quinze jours de centre de vacances. Elle distribue aussi des textes illustrant et décrivant ce type de réunions. Il s'ensuit des échanges sur le rôle respectif des animateurs, du directeur et des enfants pendant la réunion.

Il est décidé que la réunion aura lieu dans la salle spécifique des enfants. Ceux-ci seront assis en rond par terre. Au mur, sera affichée la grille du centre de vacances permettant des repères dans le temps pour les enfants. Un tableau et des craies seront disponibles pour noter ce qui doit être mémorisé.

Nous (équipe de direction) pensions que cette réunion d'enfants devait avoir lieu, que les animateurs devaient en être convaincus et se l'approprier. D'où ce travail de préparation !



© Jean-Luc Boire

Le premier jour

La réunion est menée par le directeur. Cela permet de faire découvrir et vivre concrètement une réunion d'enfants aux animateurs du groupe, et de les former à la conduite de celle-ci. Elle se déroule tous les jours selon le même rituel :

« Bonjour, nous nous réunissons pour faire le point de la journée. Nous commencerons par ce qui vous a plu, puis par ce qui ne vous a pas plu et nous finirons par ce que vous voudriez faire demain au centre de vacances. »

Mais le premier jour, avant ce rituel, nous présentons le moment et les rôles de chacune des personnes ici présentes.

Il est précisé aussi : « Chacun a droit à la parole et le demande en levant le doigt. C'est l'animateur de la réunion (AR) qui donne la parole.

Chacun est écouté et c'est l'AR qui veille à ce que cela soit respecté par des rappels à l'ordre si nécessaire. »

La réunion commence, le directeur « AR » mène. Les animateurs regardent et se taisent (rien ne les y oblige mais ils se concentrent sur ce qui se passe). La parole fuse. Les enfants en ont des choses à dire. Ce qui va : les jeux, les activités, la blague de untel..., puis ce qui ne va pas : untel qui fait du bruit, tel jeu qui n'a pas plu... Puis ce qu'ils veulent faire demain. Mais là, vite il faut prendre des notes de ce que les enfants veulent faire ou refaire, heureusement, nous avons le tableau et des craies derrière nous. Un animateur se lève et note ce que les enfants demandent. On reprendra cela ce soir en réunion d'adultes. Lors de cette première réunion rien n'est encore décidé avec les enfants. Il ne faut pas vouloir tout faire en même temps.

Le soir, en réunion d'adultes, dans le groupe des grands, il y a échanges avec les animateurs sur cette animation de réunion par le directeur. Ce qui a été fait, comment cela a été mené, le rôle, les interventions du direc-

teur « AR », les réactions des enfants. À la suite de cet échange, on se met d'accord sur la réunion de demain, les éventuelles modifications à apporter, le rôle de chacun. Ici, les animateurs souhaitent que le directeur assure encore cette animation. Puis on reprend les propos des enfants (envies, souhaits, critiques...) et on programme pour le lendemain les activités proposées par (et pour) les enfants.

Le deuxième jour : rebelote

Le directeur mène de nouveau cette réunion. Les animateurs observent, les enfants participent. Aujourd'hui, cela fuse de toutes parts. Il faut endiguer les prises de paroles. Untel redemande trois à quatre fois la parole sur le même thème (ce qui lui a plu). De même pour tel autre qui a encore une chose à dire. Et ce qui devait arriver arrive, il n'y a plus assez de temps pour que tous ceux qui désirent prendre la parole le puissent. Alors, on improvise une nouvelle règle de fonctionnement de la réunion.

Chacun a droit à la parole une fois sur chaque ordre du jour (ce qui va, ne va pas, etc.) et seulement si on a assez de temps, on pourra redonner la parole à un enfant qui a encore une chose à dire. Dur, dur. Ça bout dans les têtes des enfants. Voilà qu'il faut organiser dans sa tête avant de prendre la parole tout ce que l'on veut dire sinon on ne pourra pas tout dire, Quel effort ! Mais quelle amélioration de la réunion. Les propos sont plus concis et donc plus faciles à écouter. Car l'écoute des autres est un art bien difficile pour les adultes ! mais aussi pour les enfants, surtout de cet âge là. Quelles pipelettes ! On a dû leur apprendre à la maison et en classe à s'exprimer, parce qu'ici ça y va. Et quand on passe aux propositions d'activités pour le lendemain, c'est déjà mieux organisé que la veille.

Le tableau est prêt à recevoir les propositions des enfants et des animateurs dans une colonne, dans l'autre la place est prévue pour écrire le fruit des décisions d'activités (ce que l'on fait le matin, avec qui on le fait, où on le fait, etc., *idem* pour l'après-midi). « Eh, c'est chouette, on peut choisir et même décider ce que l'on fait. »

Seul hic ! y a pas toujours assez de places alors il faut s'inscrire pour le surlendemain et on est prioritaire. Ouf !



Le soir, en réunion d'adultes, dans le groupe des grands, comme la veille, il y a des échanges avec les animateurs sur cette animation de réunion par le directeur. On reclarifie le rôle et les interventions lors de cette réunion avec les enfants : c'est-à-dire qu'on précise qui donne la parole, qui gère le temps, qui précise le rituel à suivre...

Puis on prépare la réunion du lendemain. On précise que chacun, enfant, animateur et directeur doit respecter les mêmes règles comme lever le doigt pour parler. Il n'y a pas et ne doit pas y avoir de passe droit quel que soit son statut. Sinon on tombe dans l'arbitraire et dans la contradiction.

Pourquoi les règles s'imposent aussi aux adultes

Si on met en place des outils de décisions « démocratiques » comme la réunion d'enfants et si les règles de fonctionnement de la réunion qui garantissent la démocratie comme l'égalité de paroles ne sont pas respectés, alors il y a contradiction. Si les adultes se donnent des passe droits pour prendre la parole, alors cette égalité de droit n'existe pas réellement. Donc le fonctionnement réel de la colo hors de la réunion s'éloigne du but visé.

Les jours suivants (troisième et quatrième)

C'est le « grand jour » de prise en main par les animateurs et les animatrices de cette réunion. Le directeur est toujours là pour aider à l'animation au cas où, et à l'analyse de ce moment, le soir en réunion. C'est que, animer cette réunion, c'est dur et rudement formateur pour un jeune animateur. C'est aussi difficile et stressant. Mais bien préparé, on y arrive. Et ainsi de suite les jours suivants. *Anecdote.* Un soir, en réunion, les enfants disent ne pas avoir aimé telle activité (jeu dramatique) parce que certains d'entre eux avaient faits « les zouaves ». L'animateur n'avait rien dit. Alors ils n'avaient pas vraiment pu s'amuser. Bref, ils lui reprochaient de ne pas les avoir encadré plus fermement. Dur, dur pour l'animateur ! devant tout le monde ! Mais celui-ci s'est engagé pour la fois suivante à faire respecter les règles pour que le jeu soit possible. Cinq minutes plus tard, c'est au tour d'une animatrice de dire ce qui ne lui a pas plu ce matin. Au moment de ranger le matériel de l'activité après le petit déjeuner, les enfants faisaient les fous et ce n'était ni plaisant, ni agréable pour elle, que d'avoir à courir après eux pour le rangement. Un par-tout. Chacun promet de faire des efforts.



© Mireille Gouget

Au bout d'une semaine, la prise en main de la réunion par les enfants

Nous profitons du fait qu'une partie du groupe était partie en camping pour deux nuits pour passer la main aux enfants dans la conduite de la réunion. Lors de la réunion précédente, nous prévenons les enfants que le lendemain, deux d'entre eux mèneront la réunion. Il faudrait deux volontaires. Trois doigts se lèvent. On en choisit deux, le troisième se voit informé qu'il pourra le faire le surlendemain. Quand on dit «on choisit», cela signifie que c'est l'équipe d'animateurs et du directeur, toujours présent, qui choisit les enfants pour animer la réunion. Les enfants sont aussi prévenus qu'il faudra se voir cinq à dix minutes pour préparer cette animation de réunion.

La préparation de la réunion d'enfants avec les enfants « animateurs » : un animateur, le directeur et les deux enfants

Ensemble on se met d'accord sur les rôles à tenir. «Y» sera président de la réunion, et indiquera le début de la réunion, la fin et les différents points à l'ordre du jour. «Z» sera animateur et distribuera la parole à chacun et

veillera aux respects des règles de déroulement de la réunion (une seule prise de parole par personne sur un sujet...). «Y» aura une montre pour gérer le temps et prévenir l'AR du temps qui restera. Les animateurs et le directeur devront demander la parole pour parler et n'auront droit qu'à une seule fois la parole sur un sujet. Comme les enfants. Sauf en cas de dérapage de la réunion, le directeur ou les animateurs pourront demander la parole pour aider au bon déroulement de la réunion (intervention sur le fonctionnement de celle-ci comme rappeler au président qu'il doit préciser à tous les points à l'ordre du jour par exemple).

Anecdote. La réunion commence. Le président «Y» demande le silence, ouvre la réunion officiellement et indique que l'on commence par ce qui n'a pas plu. Il précise que c'est «Z» qui donne la parole. Et c'est parti. Pas de problèmes pour les enfants. Que ce soit un adulte ou un enfant, ils ont compris que pour se parler il faut des règles et qu'il faut que certains tiennent des rôles. Soudain, un enfant dérape et dit ce qu'il veut faire demain alors qu'on en est au point « ce qui vous a plu ». L'enfant AR laisse passer. Le président demande la parole et rappelle à l'enfant AR que l'on traite en ce moment de

ce qui a plu et non de ce que l'on veut faire. Il lui rappelle qu'il aurait dû interrompre l'enfant et lui demander de dire cela au point suivant. Bravo ! me dis-je. Quelle perspicacité de la part de cet enfant de 8 ans qui sait écouter et se repérer dans un cadre de réunion. La réunion continue...

Quand il faut intervenir pour éviter que cela ne devienne un tribunal

17h 30 quand on aborde le point « ce qui ne vous a pas plu ». «T» enfant turbulent et taquin est mis en cause par trois de ces camarades de chambre qui ne le supportent plus, car il les embête tout le temps (d'après les dires des enfants). L'AR demande à celui-ci de répondre. Il marmonne mais se défend mal. L'AR demande aux enfants plaignants s'ils ont une solution, ceux-ci proposent que le «gênant» s'en aille, change de lit et de chambre. Oui mais où ? Qui en veut ? Un animateur («A») propose d'en discuter en petit groupe car cela ne concerne pas tout le monde. Proposition acceptée. Il faut bien que les enfants se rendent compte qu'en réunion collective, on ne traite pas de tout mais que des affaires collectives.

Quand il faut sanctionner et non punir pour que la réunion puisse continuer à se dérouler

Autre témoignage : petite excitation ! «J» perturbe la réunion par ses attitudes (bruits, ne demande pas la parole pour la prendre, etc.). Conformément aux règles en vigueur (annoncée dans les réunions précédentes, et écrites sur une affiche) l'AR lui donne un avertissement, ce qui signifie que s'il recommence à gêner par son attitude le bon déroulement de la réunion, il aura un deuxième avertissement et au troisième, il sera exclu de la réunion (momentanément). «J» continue à perturber, est averti une deuxième fois, ne se ressaisit pas et au troisième avertissement est exclu. Il sort de la salle et va jouer dans un coin aménagé. La réunion continue. Des activités se décident pour le lendemain, mais «J» n'est plus là pour décider, donner son avis, pour s'inscrire dans une activité pour le lendemain. Il pourra le lendemain s'y inscrire, mais là où il restera de la place ; et oui, il faut assumer ses actes. Quand on gêne le groupe, on en subit les conséquences ! Et on ne fait



© Brigitte Thomas

plus partie momentanément du groupe quand celui-ci s'organise. «J» s'est lui-même privé par son attitude de son pouvoir de décision ! Il avait droit à l'erreur. On l'avertit ! Mais il n'en a pas tenu compte. Le lendemain, à la réunion, «J» est de nouveau présent. Ça va mieux, il se domine et arrive à respecter les règles du groupe, car il veut en faire partie de ce groupe où on s'amuse bien, et où on peut décider de ses loisirs.

Quand la peur d'être exclu temporairement aide les enfants à se contrôler, à ne pas gêner le groupe

Aujourd'hui, c'est «P» qui est un peu remuant. Alors c'est lui qui est averti après dix minutes de réunion par le nouvel anima-

teur de la séance. À ce moment-là, quel spectacle. Je vois «P» qui se crispe, ferme les yeux, serre les poings. C'est dur d'être averti. Ça fait mal à son amour-propre. Il faut se dominer. «P» essaie. Sans bruit. Sans geste excessif. Il grimace, il serre les poings, il se tait. Il réussit. Un animateur à côté de lui le regarde, le fixe, et d'un clin d'œil plein de connivence l'encourage ; et un autre clin d'œil pour lui dire : « C'est bon. Bravo, t'as réussi à te contrôler. » «P» ne sera pas exclu. Il n'a eu qu'un seul avertissement. Il a fait des efforts. Il a réussi à ne pas gêner le groupe pendant la réunion.

Certains le félicitent à la fin de la réunion. Il a ainsi pu s'inscrire pour les activités du lendemain et proposer de continuer des cabanes l'après-midi.

Quand l'exclusion momentanée du groupe ne peut être que ponctuelle

Ici, il faut préciser que l'exclusion de l'enfant de la réunion n'est toujours que temporaire. Parfois elle ne dure que dix minutes sur la demi-heure de réunion, d'autres fois elle dure le temps de la réunion. Jamais plus que cela. Ce qui prime, c'est que la réunion puisse se dérouler, mais avec tous les enfants.

L'exclusion temporaire est au service de l'intégration de tous les enfants dans le groupe.

Une réunion avec un enfant exclu en permanence ou une réunion avec plusieurs exclus temporaire serait un signe d'échec de notre fonctionnement. ■

Précautions d'usage, pièges à éviter

☉ **À l'attention des directeurs lors d'une mise en place avec des animateurs inexpérimentés**

Être présent à toutes les réunions. Savoir soi-même animer une réunion avec des enfants. Savoir jusqu'où on peut aller dans le traitement des conflits collectifs sans que ce soit un tribunal, pour cela avoir toujours à l'esprit qu'on ne juge pas des comportements des enfants, mais que cette réunion est un lieu de paroles

et toute personne a droit à la parole. Savoir respecter les règles de fonctionnement que l'on impose aux enfants.

☉ **À l'attention des animateurs**

Garder une possibilité d'intervenir pour tout dérapage de la réunion, sans que cela puisse apparaître comme un passe droit ou un privilège. Se préparer à être remis en cause pour éviter de se faire surprendre sous peine de se discréditer.

Quelques intentions dans la mise en place de la réunion

☉ **Envers les enfants à travers cette réunion parmi d'autres**

À partir d'un collectif d'enfants, constituer un groupe d'enfant (où chacun ait une place). Ce collectif n'est pas une foule qui vient consommer des activités sans se préoccuper des autres. Il vit une aventure collective, où chaque enfant est une personne qui vit, ressent, éprouve, des sentiments envers d'autres. À l'opposé de l'anonymat de la foule. Réguler la vie relationnelle du grand groupe d'enfants par la parole et non par la bagarre. Bref, vivre en société et non dans la jungle. Les conflits, ça se gère aussi. Connaître les envies des enfants et les associer à la programmation de leurs loisirs. Apprendre à prendre la parole en groupe, apprendre à gérer une réunion, bref apprendre à s'organiser collectivement. Tout ceci non pas pour apprendre à devenir plus tard des adultes, mais tout simplement pour vivre déjà maintenant une vie sur laquelle les enfants ont prises ou peuvent agir, une vie en partie maîtrisées.

☉ **Envers les animateurs à travers cette réunion d'enfants menée par les enfants, parmi d'autres**

Montrer que les enfants de cet âge là sont capables de conduire, gérer le groupe, de s'organiser. Apprendre à prendre la parole en groupe, apprendre à gérer une réunion, bref apprendre à s'organiser collectivement. Apprendre à réguler la vie relationnelle du grand groupe d'enfants par la parole.